

Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalités Supplément au n° 327 | Septembre 2015

EDITO

19 septembre 2015

Faisons cause commune !

L'Etat a décidé, d'ici à 2017, de réduire de 30% les dotations accordées jusque-là aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions. Cette baisse qui concerne chaque commune et intercommunalité, dégraderait les ressources de nos collectivités déjà fortement impactées par de précédentes mesures financières défavorables, comme la suppression de la taxe professionnelle. 17 375 communes et intercommunalités ont déjà délibéré pour apporter leur soutien au combat mené par l'AMF.

Aujourd'hui, le rôle essentiel des communes et de leurs communautés à assurer, au quotidien, les services de proximité pour les 66 millions de Français, est menacé et l'activité économique des territoires est également fragilisée.

Aussi, le samedi 19 septembre, de 10 heures à 12 heures, nous invitons tous les maires de métropole et d'outre-mer à organiser, avec leur équipe municipale, une rencontre avec la population en mairie ou dans tout autre lieu qui semblerait pertinent. Toutes les initiatives pour informer les citoyens des enjeux en cause sont utiles. Pour réaffirmer notre attachement à la commune, nous proposons à nos compatriotes de signer « l'Appel du 19 septembre pour les communes de France » en accès direct sur le site internet de l'AMF. Il ne faut pas hésiter à le relayer largement. Plus le nombre de signatures sera important, plus notre mouvement marquera les esprits.

Le 19 septembre, tous les Français doivent faire « cause commune » : c'est leur vie quotidienne, c'est la qualité du vivre ensemble et l'avenir d'un patrimoine républicain qui sont en jeu.

Dans le même temps, fidèle à sa tradition républicaine, l'AMF continuera à dialoguer avec l'Etat pour défendre les valeurs qui nous rassemblent. Dans ce contexte, notre 98^e congrès constituera le point d'orgue de cette campagne de mobilisation. Il traduira, dans l'unité, notre engagement indéfectible au service de la cause d'intérêt général que nous représentons et incarnons.

François BAROIN,
Président

Philippe LAURENT,
Secrétaire général

Marie-Hélène AMIABLE

Antoine HOME

André LAIGNEL,
1^{er} Vice-président délégué

Michel VERGNIER,
Trésorier général

André ROSSINOT

Martial SADDIER

COMMUNES, UN PATRIMOINE EN DANGER

BAISSE DE L'INVESTISSEMENT
ET RÉDUCTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX



FAISONS CAUSE COMMUNE LE 19 SEPTEMBRE

TOUS LES CITOYENS SONT APPELÉS À RENCONTRER LEURS ÉLUS LOCAUX PARTOUT EN FRANCE ET À SIGNER
"L'APPEL DU 19 SEPTEMBRE POUR LES COMMUNES DE FRANCE" SUR CHANGE.ORG

PLUS D'INFORMATION SUR WWW.AMF.ASSO.FR
SIGNEZ NOTRE APPEL SUR WWW.CHANGE.ORG/LAPPEL19SEPTEMBRE
SUIVEZ-NOUS SUR [#JAIMEMACOMMUNE](https://twitter.com/JAIMEMACOMMUNE)



L'AMF appelle les citoyens à se mobiliser

Les services rendus au quotidien à 66 millions de Français doivent-ils disparaître ou être drastiquement réduits ? Notre réponse est claire : c'est non ! Ces services concernent en effet toutes les populations, tous les territoires et fondent le lien social, le "vivre ensemble" si précieux et si fragile dans notre société : logements, crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, transports, équipements sportifs et culturels, environnement, tri et collecte des déchets, travaux d'infrastructures, aména-

gements pour accueillir les entreprises créatrices d'emplois...

Pour gagner ce combat citoyen, pour que l'Etat revienne sur le rythme et le montant de la baisse des dotations, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité lance l'Appel du 19 septembre pour les communes de France et met en place un large dispositif de mobilisation. **Signez et faites signer cet appel sur www.change.org/p/l-appel-du-19-septembre-pour-toutes-les-communes-de-france**

Réussir l'accueil des réfugiés

Face à la crise migratoire inédite que connaissent l'Europe et la France, une délégation de l'AMF conduite par son président François Baroin avec André Laignel, Philippe Laurent et Michel Vergnier a été reçue le 8 septembre par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve. Cette réunion a permis d'échanger utilement sur les interrogations soulevées par de nombreuses communes suite à la décision du gouvernement d'accueillir 24 000 nouveaux réfugiés dans le cadre du plan européen de répartition et de préparer la réunion d'information organisée par le ministère de l'Intérieur samedi 12 septembre à destination des maires.

L'AMF a réaffirmé à cette occasion son attachement aux principes constitutionnels du droit d'asile et sa solidarité vis-à-vis des populations qui subissent des guerres et violences insupportables, notamment en Syrie. Elle soutient les initiatives visant à mettre en place un plan européen global pour traiter avec humanité et clarté cet afflux sans précédent de migrants, lutter efficacement contre les causes de ces conflits et mettre hors d'état de nuire les passeurs criminels.

Il a été rappelé avec le ministre de l'Intérieur

que la politique de l'asile, et plus largement de l'immigration, relève des compétences régaliennes de l'Etat qui doit en assumer la responsabilité administrative et financière.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a réaffirmé le rôle des maires, interlocuteurs privilégiés des familles et des acteurs locaux qui ont manifesté leur souhait de participer à l'accueil des réfugiés.

Les échanges avec le ministre de l'Intérieur ont porté sur un certain nombre de points très concrets reflétant les questions que se posent les élus municipaux, et notamment :

- les personnes concernées par le dispositif. Il s'agit exclusivement des personnes ressortissantes de pays en crise (Syrie, Irak, Erythrée) ;
- le nombre des réfugiés attendus (24 000 réfugiés auxquels s'ajoutent les 6 753 réfugiés du précédent plan d'accueil) ;
- la saturation des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ;
- la répartition territoriale des demandeurs



d'asile et des réfugiés et les modalités de la concertation avec les communes et les intercommunalités ;

- la prise en charge par l'Etat des dépenses supplémentaires que l'accueil des réfugiés serait susceptible d'occasionner pour les communes et les intercommunalités.

Eu égard aux enjeux nationaux de solidarité, l'AMF a indiqué qu'elle participera, aux côtés de l'Etat, à la finalisation de ce plan à destination des communes. Elle travaillera très étroitement avec le coordinateur national qui vient d'être nommé et relayera les informations utiles dans son réseau.

L'AMF suivra avec la plus grande attention la mise en œuvre concrète de ce plan.

Kit de mobilisation à disposition des élus

Dans le cadre de la Journée nationale d'action du 19 septembre 2015, l'AMF met à disposition des élus un kit de mobilisation afin d'informer et de sensibiliser les citoyens à la défense des communes de France. Ce kit, en accès libre sur le site de l'AMF (www.amf.asso.fr), présente les documents de référence de la campagne nationale de mobilisation contre la baisse des dotations (manifeste, affiche, flyer, bannière, clip vidéo, modèles de communiqués de presse, de discours, de lettres, argumentaires, articles...). Ces outils peuvent être librement utilisés et diffusés par les élus à l'occasion des rassemblements du 19 septembre et ensuite, jusqu'au 98^e Congrès de l'AMF.

Pour la compensation totale des rythmes scolaires

Des dispositions réglementaires ont été publiées le 18 août sur les modalités de versement du fonds de soutien, pérennisé à la demande de l'AMF, mais conditionné à l'élaboration d'un PEDT. Un arrêté du 17 août 2015 confirme le montant des aides annoncées, soit 90 € par élève pour les communes en difficulté, et 50 € par élève pour toutes les autres communes.

Deux décrets* rappellent aussi les délais pour effectuer la demande auprès de l'Agence de services et de paiement, au plus tard le 30 novembre pour les écoles publiques, et le 31 octobre pour les écoles privées, via le Dasen, sauf exceptions.

L'AMF a demandé une fois encore que le

montant du fonds de soutien soit réévalué au coût réel de mise en œuvre de la réforme dans les communes et leurs groupements.

L'analyse actuelle des résultats de l'enquête menée au printemps dernier avec la CNAF devrait permettre d'obtenir des données plus fines sur les coûts.

Dans un contexte budgétaire dégradé, l'AMF a alerté sur le nombre croissant de communes qui pouvaient malheureusement se trouver dans l'obligation de cesser la gratuité ou de prévoir une augmentation des tarifs des Nap/Tap voire d'autres services publics comme la restauration scolaire. **Voir note sur www.amf.asso.fr /réf. CW13099 et communiqué.**

* décrets n° 2015-996 et 2015-997 du 17 août 2015

98^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité

Du 16 au 19 novembre 2015, le 98^e congrès des maires de France et des présidents d'intercommunalité (à l'AMF et au Parc des expositions de la porte de Versailles) sera « le point d'orgue de la mobilisation nationale » lancée au début de l'été contre la baisse des dotations.

Les congressistes sont appelés à « faire cause commune » afin de défendre la commune, pour faire suite au mot d'ordre de la journée nationale d'action du 19 septembre.

Les grands sujets d'actualité seront au cœur des débats avec la laïcité le mardi matin, l'avenir de la commune le mercredi matin, la ruralité et l'attractivité des territoires le mercredi après-midi.

Sept ateliers et huit points info complètent ce programme, notamment sur la santé, la culture, le numérique, la GEMAPI, etc.

Le traditionnel débat sur les finances locales, le jeudi matin, se tiendra dans un contexte tendu de baisse des dotations.

A quelques jours de l'ouverture de la COP 21, ce Congrès sera aussi l'occasion d'un engagement solennel des maires autour d'une séquence climat le jeudi après-midi lors de la séance officielle de clôture.

Cette année encore les travaux du congrès débiteront avec la journée réservée aux élus d'Outre-mer le lundi 16 novembre, dans les locaux de l'AMF avec une matinée consacrée aux échanges entre les membres du bureau exécutif de l'AMF et les élus ultramarins sur les sujets d'actualité ; l'après-midi des ateliers thématiques seront organisés avec les ministères des Outre-mer, des Affaires étrangères, celui de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie et avec le Conservatoire national du littoral. Une réception à l'Hôtel de Ville est prévue le soir sur invitation conjointe de la maire de Paris, Anne Hidalgo, et du président de l'AMF, en présence de la ministre des Outre-mer.

Pré programme et modalités pratiques sur www.amf.asso.fr

JO 2024 : soutenons Paris

La France, à travers sa capitale Paris, s'est portée candidate pour l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été en 2024.

Le soutien de tous est indispensable et constitue une condition majeure à la réussite de ce projet.

Afin de montrer l'implication des élus dans cette aventure collective et de participer à la mobilisation nationale, l'AMF invite l'ensemble des collectivités à prendre une délibération de soutien à la candidature de la ville de Paris. *Détails sur : www.amf.asso.fr/réf. BW13796*

Crise de l'élevage : l'AMF mobilisée



Alors que la crise des éleveurs français s'intensifiait en juillet dernier, le gouvernement en a appelé à la responsabilité des élus locaux, les invitant à soutenir la filière et à privilégier l'achat de viande française dans leurs marchés publics de restauration collective. Dans ce contexte, l'AMF a rapidement saisi le Président de la République pour lui faire part des obstacles juridiques et organisationnels que pose cette démarche, exprimant le souhait de trouver une solution simple et sécurisée en vue d'améliorer les règles de la commande publique et d'adapter le code des marchés publics pour permettre aux communes et intercommunalités d'acheter des produits locaux ou nationaux en toute légalité. En réponse, le Président de la République a rappelé qu'un guide du ministère de l'Agriculture de décembre 2014, « Favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective » proposait des pistes en ce sens. Il a précisé avoir demandé aux ministres de l'Agriculture et de l'Economie de se rapprocher de l'AMF en vue de progresser ensemble sur ce sujet.

L'AMF soutient HUMAN



L'AMF apporte son soutien au dernier film de Yann-Arthus Bertrand, Human, en proposant gratuitement des projections débats, à partir de septembre, aux communes qui le souhaitent. Cette œuvre nous plonge au cœur de la nature humaine par l'intermédiaire de témoignages de héros ordinaires filmés à travers le monde et d'images exceptionnelles des plus beaux paysages de notre planète. Ces projections peuvent être l'occasion de débattre autour des valeurs du vivre-ensemble,

de la solidarité et de l'engagement pour un développement durable, à l'approche de la Conférence des Nations unies sur le climat.

Pour organiser une projection : www.human-themovie.org (rubrique Projections).

PATRIMOINE

LES RUBANS DU PATRIMOINE 2016



Depuis 1994, la Fédération française du bâtiment organise le concours des Rubans du patrimoine (d'abord intitulé « Villes et villages gagnants ») en partenariat avec l'AMF, la Fondation du patrimoine et, depuis 2014, avec la Caisse d'Épargne. Les Rubans du patri-

moine récompensent les communes ayant réalisé des opérations exemplaires de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Des jurys d'experts départagent les candidats et remettent des prix nationaux, régionaux et départementaux aux communes lauréates. Les inscriptions pour participer à l'édition 2016 sont ouvertes à partir d'octobre et les dossiers de candidature devront être remis avant le 31 janvier 2016.

CONTACT www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr/Leconcours.aspx

ENVIRONNEMENT

LE JOUR DE LA NUIT



Le Jour de la nuit est une opération populaire de sensibilisation à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé, organisée par l'association Agir pour l'environnement depuis

2009, en partenariat avec de nombreux organismes dont l'AMF. Véritable prise de conscience collective sur le problème de la pollution lumineuse, cet événement repose sur l'organisation de manifestations et d'initiatives locales portées par les associations et les collectivités. La 7^e édition aura lieu le samedi 10 octobre 2015.

CONTACT www.jourdelanuit.fr

TRANSPORT

MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Chaque année du 16 au 22 septembre, la Semaine européenne de la mobilité veut promouvoir des modes de transport favorisant les transports publics, le vélo, la marche... et sensibiliser le public à un changement de comportement durable.

Un appel à projets est lancé, notamment aux collectivités locales, pour organiser cette semaine des événements liés à la mobilité douce : écomobilité scolaire, transports en commun, sécurité des deux-roues motorisés, utilisation alternative de la voiture, vélo, etc. Au niveau national, des temps forts sont mis



en place. Le 18 septembre sera la journée des vélo-écoles, le 19 celle du transport public, le week-end (19-20 septembre) sera consacré aux voies vertes.

CONTACT www.developpement-durable.gouv.fr

CONVENTION

SERVICE CIVIQUE

L'AMF, le ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports et l'Agence du Service civique ont signé un protocole d'accord pour promouvoir le Service civique au sein des communes et EPCI, à la fois comme partenaires et comme organismes d'accueil. Cet engagement permet aux jeunes de 16 à 25 ans d'accomplir une mission d'intérêt général de six à douze mois dans un domaine reconnu comme prioritaire : environnement, culture, loisirs, éducation,

développement international et action humanitaire, interventions d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport. Le jeune reçoit une indemnité mensuelle et bénéficie d'une protection sociale, prises en charge par l'Etat. La structure d'accueil – collectivité territoriale, établissement public ou organisme sans but lucratif agréé par l'ASC – verse au volontaire une prestation correspondant à la prise en charge partielle des frais d'alimentation, de transport et de logement. Une aide est versée aux organismes sans but lucratif pour couvrir en partie les frais d'accueil et d'accompagnement.

CONTACT www.service-civique.gouv.fr

TRANSPORT

SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS



L'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public organise depuis 29 ans une campagne nationale d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports collectifs de

jeunes, avec le soutien de l'AMF. Cette opération « Transport attitude » vise à promouvoir les comportements citoyens dans le but d'améliorer la sécurité dans les transports. Cette année la campagne aura pour thème « En car comme en voiture, je boucle ma ceinture ». De nombreuses actions auront lieu tout au long de l'année scolaire.

CONTACT www.anateep.fr

CULTURE

SEMAINE DE L'ÉCRITURE

La Semaine de l'écriture, du 5 au 11 octobre 2015, est une opération nationale organisée par l'Union professionnelle de la carte postale, en partenariat avec le ministère de la Culture et l'AMF, afin de défendre et de promouvoir l'écriture. Créé en 2012, cet événement propose d'initier les élèves d'établissements scolaires au plaisir de l'écriture en rédigeant des cartes postales. Les communes désirant soutenir l'opération peuvent organiser des manifestations locales autour de l'écriture.

CONTACT www.semainedelecture.fr/histoire-semaine-ecriture.html

Urbanisme : une échéance et des nouveautés

A compter du 1^{er} janvier 2020, les documents d'urbanisme devront obligatoirement être numérisés et publiés sur le portail national de l'urbanisme (Géoportail de l'urbanisme), condition expresse de leur caractère exécutoire.

Première échéance : à compter du 1^{er} janvier 2016, les communes, les métropoles et les communautés compétentes doivent rendre accessibles en ligne (sur Géoportail - ou à défaut sur leur site internet ou sur celui des services déconcentrés de l'Etat dans le département) leurs documents d'urbanisme en vigueur (PLU, cartes communales)*.

Elles devront aussi, entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2020, transmettre à l'Etat sous format électronique (standards CNIG), au fur et à mesure de leurs modifications ou de leur révision, les documents d'urbanisme, en incluant les délibérations.*

En outre, la loi Macron apporte un assouplissement très attendu par l'AMF, qui l'a défendu au Parlement, relatif à la construction d'annexes en zones agricoles et naturelles. Ainsi, revenant sur la loi ALUR, le texte autorise les annexes dès lors que le règlement le prévoit et précise les conditions de leur installation.

Le contentieux des autorisations de construire a également fait l'objet de modifications. Il n'est, en effet, plus possible d'obtenir la démolition d'une construction

autorisée par un permis de construire lorsque celui-ci a été annulé. Une action peut toutefois être engagée dans des zones bénéficiant d'une protection particulière (réserves naturelles, zones patrimoniales, ...).

Par ailleurs, une décision de rejet de la demande d'autorisation de construire doit, en plus d'être motivée, indiquer l'intégralité des motifs la justifiant.

En matière de droit de préemption, le champ des délégataires a été élargi. En font désormais partie les sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux et les organismes HLM.

Enfin, la loi habilite le gouvernement à agir par ordonnances notamment pour réécrire le livre I du code de l'urbanisme dans un objectif de clarification.

Certaines des propositions du rapport Duport « Accélérer les projets de construction, simplifier les procédures environnementales, moderniser la participation du public » sur lesquelles l'AMF a été auditionnée, devraient trouver une traduction par ce vecteur.

L'objectif est d'accélérer les procédures (un décret paru en juillet dernier réduit les délais de réponses des services consultés lors d'une instruction de permis), simplifier les évaluations environnementales, clarifier les modalités de concertation et d'information du public et accélérer le règlement des litiges.

*Ordonnance n° 2013-1184 du 19 décembre (JO du 20 décembre) www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

Mesure de la qualité de l'air intérieur

La mesure de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles maternelles devait être effectuée avant 1^{er} janvier 2015. L'AMF a protesté contre le recours systématique à des bureaux d'études, notamment pour vérifier le fonctionnement des ouvertures d'aération. La ministre de l'Ecologie a annoncé un allègement des procédures et le report du délai de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018. La ministre a également prévu la distribution, sur demande auprès du ministère, de 1000 kits de mesures (dispositif de prélèvement et coût de l'analyse).

Listes électorales : inscription jusqu'au 30 septembre

Afin de lutter contre l'abstention, tout électeur pourra exceptionnellement s'inscrire sur la liste électorale de sa commune jusqu'au 30 septembre et pourra voter pour les élections régionales de décembre prochain (cf. loi n° 2015-852 du 13 juillet 2015).

Pour ce faire, les nouvelles listes électorales seront arrêtées le 30 novembre pour une entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2015. Les nouveaux périmètres des bureaux de vote entreront en vigueur dès le 1^{er} décembre.

Voir www.amf.asso.fr/réf/BW13712

Syndicats intercommunaux : nouveautés

La loi NOTRe introduit la gratuité des fonctions de délégué dans tous les syndicats intercommunaux, syndicats mixtes « fermés » et syndicats mixtes « ouverts » et modifie les règles d'attribution d'indemnités de fonction aux exécutifs des syndicats intercommunaux et de certains syndicats mixtes.

Voir *guide du statut de lélu local sur le site internet de l'AMF* www.amf.asso.fr/réf/BW7828

RÉFORME TAXE DE SÉJOUR

L'article 67 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a procédé à une réforme d'ampleur de la taxe de séjour et de la taxe de séjour forfaitaire.

Le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 pris en application de certaines dispositions de cet article 67 précise les modalités de mise en œuvre des règles relatives :

- à la collecte de la taxe de séjour « au réel » par les plates-formes de mise à disposition d'hébergements touristiques ;

- aux contestations par les assujettis ayant acquitté à titre prévisionnel une taxe de séjour « au réel » ou forfaitaire auprès du maire ;

- à la mise en œuvre de l'imposition d'office des redevables défaillants par la commune ou l'EPCI ;

Publié au JO du 5 août 2015, le décret est entré en vigueur le 6 août 2015.

CONTRATS MUTUELLES COMMUNALES

Depuis 2014, de plus en plus de communes se sont engagées afin de créer des « mutuelles communales » pour favoriser l'accès aux soins de leurs habitants qui renoncent souvent à se soigner pour des raisons financières, compte tenu des tarifs élevés des contrats individuels de complémentaire santé. Les démarches locales montrent que les collectivités peuvent s'engager dans deux voies :

- informer les habitants qu'ils peuvent adhérer à un contrat collectif, via une association d'assurés, type « ACTIOM » ;

- proposer un contrat individuel dont elles ont elles-mêmes négocié les tarifs avec les mutuelles.

En toute hypothèse, la commune ne souscrit pas directement le ou les contrats de couverture santé, son rôle se limitant à celui d'un intermédiaire.

Voir www.amf.asso.fr/réf/CW13716

Réunion des permanents des AD à l'AMF

La prochaine réunion des permanents d'associations départementales (AD), le mardi 29 septembre sera l'occasion de faire un bilan de la journée nationale d'action du 19 septembre et de préparer le 98^e Congrès.

Cette rencontre permettra de faire le point sur différentes questions d'actualité et de présenter aux participants le logiciel de calcul de la répartition des sièges dans les intercommunalités réalisé par les services de l'AMF.

Elle sera suivie le lendemain par une rencontre entre les juristes des AD et ceux de l'AMF. Cette réunion, organisée par l'ANDAM, s'inscrit dans le cadre du renforcement du réseau et de la mutualisation des bonnes pratiques.

Paroles d'élus : un site rénové

Le scrutin de 2014 a porté aux responsabilités une nouvelle génération d'élus. Plus jeunes, ceux-ci sont aussi plus sensibles aux enjeux du numérique et à l'aise avec les outils digitaux. C'est la raison pour laquelle Paroles d'élus se dote, à compter du 15 septembre, d'un nouveau site, facilement consultable sur mobile et tablette.

Cette nouvelle interface privilégie la réactivité et propose des contenus riches en actualités et en dossiers thématiques.

Une fonction permettant de construire et d'éditer son propre dossier à partir d'une sélection de contenus personnalisés offre à l'internaute la possibilité de devenir l'espace d'un moment son propre rédacteur en chef.

1^{ère} édition des « Rendez-vous professionnels de l'AMF »

L'AMF développera à partir du dernier trimestre de l'année 2015 une nouvelle offre d'information et de services en direction de ses adhérents et plus particulièrement en direction des professionnels qui travaillent au plus près des élus locaux (DGS, DGA, secrétaires de mairie, directeurs, chefs de service... des communes et des intercommunalités). Il s'agit de demi-journées d'information pilotées par les services de l'AMF, sur un sujet précis.

Ainsi, la 1^{ère} édition sera consacrée à la loi NOTRe et ses modalités concrètes d'application dans les communes et intercommunalités, mercredi 14 octobre 2015, de 10h à 13h, à l'AMF. Le SNCDGCT, le SNSM, l'AATF, l'AITF, l'ANDIISS, soutiennent d'ores et déjà l'évènement.

Journée gratuite. Inscription préalable obligatoire auprès de elodie.vin@amf.asso.fr, 01 44 18 14 42.

FONPEL

L'assemblée générale de FONPEL se déroulera le 22 septembre à l'AMF. Tous les adhérents peuvent y être présents ou représentés.

Si vous n'avez pas reçu votre convocation : Delphine Breure – Tél. 01 44 18 13 97 - delphine.breure@amf.asso.fr.

Retrouvez nous sur le territoire : le 24 septembre à Vannes (56), le 25 septembre à Lentilly (69), le 1^{er} octobre lors du salon des maires de la Drôme (26), le 6 octobre à Rouen (76), le 10 octobre à l'AG de l'AD de Mayenne (53), le 10 octobre au Congrès 2015 des maires du Rhône et de la Métropole de Lyon (69), le 14 octobre aux Universités des mairies à Porly Marly (78).

Renseignements et simulations de retraite : 01 44 18 13 97 / fonpel@amf.asso.fr En savoir plus : www.fonpel.com

AGENDA DE L'AMF

- 19 SEPTEMBRE**
Journée nationale d'action
- 23 SEPTEMBRE**
 - Commission Intercommunalité
 - Groupe de travail Littoral
- 24 SEPTEMBRE**
Groupe de travail Habitat indigne
- 29 SEPTEMBRE**
Réunion des DAD
- 30 SEPTEMBRE**
Bureau de l'AMF
- 1ER OCTOBRE**
Commission Europe
- 6 OCTOBRE**
 - Commission des Finances
 - Groupe de travail Sécurité et prévention de la délinquance
- 7 OCTOBRE**
Commission Communes et territoires ruraux
- 13 OCTOBRE**
Commission Fonction publique territoriale et Ressources humaines
- 14 OCTOBRE**
Groupe de travail Numérique
- 15 OCTOBRE**
Comité directeur de l'AMF

AGENDA DES AD

- 26 SEPTEMBRE**
 - Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Moselle
 - Assemblée générale de l'association départementale des maires d'Eure-et-Loir
- 1ER OCTOBRE**
 - Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Drôme
 - 2^e Carrefour des communes et EPCI de La Réunion
- 2 OCTOBRE**
 - Assemblée générale de l'association départementale des maires des Hautes-Alpes
 - Congrès départemental de l'Association des maires de la Charente-Maritime
- 9 OCTOBRE**
Assemblée générale de l'association départementale des maires de Seine-et-Marne
- 10 OCTOBRE**
 - Assemblée générale de l'association départementale des maires de l'Isère
 - Assemblée générale de l'association départementale des maires du Lot-et-Garonne
 - Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Mayenne
 - Assemblée générale de l'association départementale des maires de Haute-Garonne
 - Assemblée générale de l'association départementale des maires du Rhône et métropole de Lyon
 - Assemblée générale de l'association départementale des maires du Var

LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 327 DE SEPTEMBRE 2015



- Baisse des dotations**
La mobilisation des maires pour le 19 septembre
- Dossier Gens du voyage :**
de l'accueil à l'habitat
- Territoires Grandes régions :**
quelle place pour les élus locaux ?
- Santé Les mutuelles communales**

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 327. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli, Vincent Maillard. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Meanings, p. 1 ; © Franck Lemarc, p. 2 ; © mertcan, p. 3